

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Granby, tenue le mardi 7 septembre 2021, à 19 heures, dans la salle des délibérations du conseil, au 87, rue Principale, à Granby (Québec) J2G 2T8.

SONT PRÉSENTS :

Mmes et MM. les conseillers	Stéphane Giard Jocelyn Dupuis Denyse Tremblay Éric Duchesneau Catherine Baudin	Julie Bourdon Alain Lacasse Robert Riel Robert Vincent
--------------------------------	--	---

EST ABSENT : Jean-Luc Nappert (absence motivée)

formant le quorum sous la présidence du maire, M. Pascal Bonin.

Sont également présents : l'assistante-greffière, M^e Joannie Meunier et le directeur général, M. Michel Pinault.

2021-09-0743

Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
appuyé par le conseiller Jocelyn Dupuis

d'ouvrir la séance et d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité

2021-09-0744

Première période de questions des citoyens et des citoyennes

1. M^{me} Mirabelle Kelly (par courriel)

M^{me} Mirabelle Kelly aimerait savoir ce que la Ville fait pour être en accord avec les objectifs des Nations Unies pour la protection des forêts.

2. M. Gaétan Martineau, 450, rue Laurier (par courriel)

M. Gaétan Martineau s'adresse aux membres du conseil et demande si la Ville serait prête à adopter un règlement afin d'interdire tout arrosage des pelouses, des plates-bandes et le lavage des cours pour les citoyennes et citoyens qui sont desservis par le réseau municipal d'eau potable.

3. M^{me} Sylvie Robidoux (par courriel)

M^{me} Sylvie Robidoux s'adresse aux membres du conseil et demande si les citoyennes et citoyens auront accès aux détails des dépenses en lien avec le projet de règlement au point 12.2 et questionne la portée des modifications proposées par ce projet de règlement.

de refuser, conformément au Règlement numéro 0667-2016 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Ville de Granby, la demande de dérogation mineure numéro 2021-80315 pour la propriété située au 137, rue du Chèvrefeuille, portant le numéro de lot 4 760 682 en référence au plan cadastral du Québec, visant à autoriser une habitation unifamiliale isolée avec garage attenant, jusqu'à 6,0 mètres de la ligne avant de terrain, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la norme est établie à 7,5 mètres, le tout en référence au plan d'implantation proposée préparé par M. Gilbert Grondin, arpenteur-géomètre, en date du 15 juillet 2021, sous le numéro 24234 de ses minutes, dossier AGBY-216276, et ce, pour les motifs ci-après :

1. le requérant peut se conformer à la réglementation;
2. l'application du règlement n'a pas pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant.

Adoptée à l'unanimité

2021-09-0747

Gestion du complexe sportif Artopex – Granby Multi-Sports

CONSIDÉRANT le sommaire de la Direction générale, sous le numéro DG-2021-043;

CONSIDÉRANT l'acquisition du Complexe sportif Artopex, situé au 55, rue Robitaille, par la Ville de Granby avec prise de possession en date du 1^{er} septembre 2021;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

de confier la gestion du Complexe sportif Artopex à l'organisme Granby Multi Sports en date de la prise de possession, c'est-à-dire depuis le 1^{er} septembre 2021, selon les conditions de gestion et d'opération et pour un terme à être discutés avec le Service des loisirs, de la culture et du développement social.

Adoptée à l'unanimité

2021-09-0748

Centrale de traitement d'eau potable (CTE) – Remplacement de la vanne papillon HV5810 – Contrat numéro 374/2020 – Groupe Mécano inc. – Directives de changement numéros 1 et 2

CONSIDÉRANT le sommaire du Bureau de projets, sous le numéro BP-2021-017;

CONSIDÉRANT le contrat numéro 374/2020 adjugé à Groupe Mécano inc. par la résolution 2020-12-0982 pour les travaux de remplacement de la vanne papillon HV5810 à la Centrale de traitement des eaux (CTE);

CONSIDÉRANT les directives de changement numéros 1 et 2 joints au sommaire numéro BP-2021-017;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin
appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

d'autoriser un transfert budgétaire au montant de 17 841,00 \$ du projet numéro 80119.4 vers le Fonds des dépenses en immobilisations, au projet numéro 80119.4;

de décréter des travaux supplémentaires au contrat numéro 374/2020 adjudgé à Groupe Mécano inc. dans le cadre du remplacement de la vanne HV5810 à la Centrale de traitement d'eau (CTE); et

d'accepter les directives de changement numéros 1 et 2 au contrat numéro 374/2020 concernant le changement de méthode et les travaux supplémentaires, tels que décrit au long en annexe et entraînant une augmentation des coûts de 16 993,22 \$ plus les taxes applicables, payable à même le Fonds des dépenses en immobilisations, projet numéro 80119.4, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 347-2021, en date du 2 septembre 2021.

Adoptée à l'unanimité

2021-09-0749

Mandat – Procureur à la Cour municipale – Me Yannick Bégin – Abrogation – Procureure à la Cour municipale – Me Andrée-Anne Benjamin

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2021-097;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par le conseiller Stéphane Giard

d'abroger la nomination de M^e Andrée-Anne Benjamin à titre de substitut au procureur à la cour municipale de la Ville de Granby faite aux termes de la résolution numéro 2021-02-0073, adoptée le 15 février 2021; et

de nommer M^e Yannick Bégin, avocat au du cabinet Dorion Leclerc avocats inc., à titre de substitut au procureur à la cour municipale de la Ville de Granby, et ce, à compter de la présente résolution, jusqu'au 31 décembre 2022.

Adoptée à l'unanimité

2021-09-0750

Mandat externe – Industrielle Alliance c. Ville de Granby – (460-17-003056-215)

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2021-103;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Vincent
 appuyé par le conseiller Robert Riel

de mandater la firme Normandin Gravel Rhéaume avocats inc. à représenter la Ville de Granby dans le dossier de la Cour supérieure opposant Industrielle Alliance c. Ville de Granby, portant le numéro 460-17-003056-215, toutes dépenses étant payables à même le Fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 340-2021, en date du 1^{er} septembre 2021.

Que le directeur des Services juridiques et greffier ou, en son absence, l'avocat aux affaires juridiques, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2021-09-0751

Autorisation de signature – Protocole d'entente – Gendarmerie royale du Canada – Services identification en temps réel (ITR) et de gestion de l'information de justice pénale (GIJP) – 2021-2026

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro-SJ-2021-099;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police de la Ville de Granby a obtenu sa certification pour accéder au Système de gestion de l'information de justice pénale (système GIJP) et au Système d'identification en temps réel (système ITR);

CONSIDÉRANT QUE le Service de police souhaite conclure le présent protocole d'entente conformément aux politiques qui régissent l'accès et les connexions au Réseau des Services nationaux de police (RSNP), aux systèmes GIJP et ITR;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur-chef de la Section enquêtes criminelles du Service de police recommande la signature dudit protocole;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
 appuyé par le conseiller Jocelyn Dupuis

de conclure un protocole d'entente avec les Services canadiens d'identification criminelle en temps réel, et ce, pour un terme de cinq (5) ans, le tout, conformément aux conditions contenues au projet de protocole d'entente joint au sommaire numéro SJ-2021-099.

Que le directeur du Service de police de la Ville de Granby soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2021-09-0752

Vente d'un terrain commercial – Lot numéro 6 048 435 du cadastre du Québec – Gestion Anne-Marie Hébert inc. – 547, rue Denison Est – Abrogation résolution numéro 2021-06-0488

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2021-102;

CONSIDÉRANT l'offre d'achat déposée par la compagnie Gestion Anne-Marie Hébert inc. pour faire l'acquisition du lot numéro 6 048 435 du cadastre du Québec d'une superficie de 1 147,6 mètres carrés (environ 12 350 pieds carrés);

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon
 appuyé par le conseiller Alain Lacasse

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

de vendre à la compagnie Gestion Anne-Marie Hébert inc. le lot numéro 6 048 435 du cadastre du Québec, d'une superficie de 1 147,6 mètres carrés (environ 12 350 pieds carrés) pour et en considération d'une somme de 129 643,50 \$ plus taxes applicables, au prix fixé à 10,50 \$ le pied carré, payable à la signature de l'acte de vente, le tout conformément aux conditions contenues à l'offre d'achat en date du 20 août 2021, dont copie est jointe au sommaire numéro SJ-2021-102; et

d'abroger la résolution numéro 2021-06-0488 adoptée le 7 juin 2021.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec le directeur des Services juridiques et greffier ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2021-09-0753

Vente d'un terrain industriel – Partie du lot numéro 6 443 001 du cadastre du Québec – Rue du Luxembourg – 9301-6475 Québec inc.

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2021-105;

CONSIDÉRANT l'offre d'achat déposée par la compagnie 9301-6475 Québec inc. pour faire l'acquisition d'une partie du lot numéro 6 443 001 du cadastre du Québec d'une superficie approximative de 10 565 mètres carrés (environ 113 720 pieds carrés);

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

de vendre à la compagnie 9301-6475 Québec inc. une partie du lot numéro 6 443 001 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 10 565 mètres carrés (environ 113 720 pieds carrés) pour et en considération d'une somme approximative de 113 720,00 \$ plus taxes applicables, au prix fixé à 1,00 \$ le pied carré, payable à la signature de l'acte de vente, le tout conformément aux conditions contenues à l'offre d'achat en date du 16 août 2021, dont copie est jointe au sommaire numéro SJ-2021-105; et

que copie du certificat du trésorier en date du 7 septembre 2021, émis en vertu de l'article 6 de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux (L.R.Q. chap. I-0.1)*, accompagne la résolution.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec le directeur des Services juridiques et greffier ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2021-09-0754

Autorisation de signature – Servitude de passage – Lots numéros 5 208 141 et 5 450 902 du cadastre du Québec – William Alliance inc. et Construction Joca inc.

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2021-104;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie William Alliance inc. est propriétaire du lot numéro 5 208 141 du cadastre du Québec, lequel lot représente le 632, rue Saint-Charles Sud;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Construction Joca inc. est propriétaire du lot numéro 5 450 902 du cadastre du Québec, lequel lot représente le 636, rue Saint-Charles Sud;

CONSIDÉRANT QUE celles-ci souhaitent construire des immeubles sur ces lots, mais que l'accès sera mitoyen entre les immeubles;

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de l'article 123 du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, une servitude de passage pour l'allée de circulation est requise, à laquelle la Ville de Granby doit intervenir;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse
 appuyé par le conseiller Stéphane Giard

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution; et

d'autoriser la signature d'un acte de servitude de passage pour l'allée de circulation entre les lots numéros 5 208 141 et 5 450 902 du cadastre du Québec, et ce, afin de satisfaire aux dispositions de l'article 123 du Règlement numéro 0663-2016 de zonage actuellement en vigueur, le tout aux frais de la compagnie William Alliance inc.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec le directeur des Services juridiques et greffier ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2021-09-0755

Approbation des critères pour des services professionnels en ingénierie pour une étude d'avant-projet et une étude préliminaire pour la mise à niveau de la station d'épuration – Dossier numéro 327/2021

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division approvisionnements, sous le numéro APP-2021-075;

CONSIDÉRANT le mandat requis de services professionnels en ingénierie pour une étude d'avant-projet et une étude préliminaire pour la mise à niveau de la station d'épuration;

CONSIDÉRANT QUE l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* rend obligatoire l'utilisation d'un système d'évaluation et de pondération des offres pour l'adjudication de contrats de services professionnels dont la valeur excède le seuil obligeant l'appel d'offres public;

J.M.S. Excavation inc.

Montant total, taxes incluses – 2 ans36 169,89\$
Secteur #5

Montant total, taxes incluses – 2 ans24 586,02 \$
Secteur #8

Montant total de la dépense, pour 2 ans, taxes incluses 260 374,02 \$

Le tout payable à même le Fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 327-2021, 001-2022 et 001-2023, en date du 1^{er} septembre 2021, le tout conformément à l'appel d'offres en date du 8 juillet 2021 et à l'addenda numéro 1, en date du 10 août 2021.

Adoptée à l'unanimité

2021-09-0757

Adjudication du contrat numéro 295/2021 pour des travaux électriques – Traverses piétonnières – Intersection rues Mountain et Belmont – Intersection rues Simonds Sud et de Bourgogne – Néoelect inc.

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division approvisionnements, sous le numéro APP-2021-073;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

d'adjuger le contrat numéro 295/2021 pour des travaux électriques aux traverses piétonnières situées aux intersections des rues Mountain et Belmont ainsi que des rues Simonds Sud et de Bourgogne, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Néoelect inc., pour un montant total, taxes incluses, de 94 610,63 \$, payable à même le Fonds des dépenses en immobilisations, projets numéros 80819.6, 90908.13 et 90908.7, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 330-2021, en date du 1^{er} septembre 2021, conformément à l'appel d'offres en date du 27 juillet 2021.

Adoptée à l'unanimité

2021-09-0758

Adjudication du contrat numéro 265/2021 pour les services de réfection de voirie – Rue Mountain entre les rues Bruce et Bergeron – Groupe AllaireGince infrastructures inc.

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division approvisionnements, sous le numéro APP-2021-066

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

d'adjuger le contrat numéro 265/2021 pour la réfection de voirie de la rue Mountain, entre les rues Bruce et Bergeron, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Groupe AllaireGince infrastructures inc., pour un montant total, taxes incluses, de 2 499 000,00 \$, lequel est payable à même le Fonds des dépenses en immobilisations, projet numéro 91048.1, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 329-2021, en date du 1^{er} septembre 2021, le tout conformément à l'appel d'offres en date du 22 juin 2021, à l'addenda numéro 1 en date du 22 juillet 2021 et à l'addenda numéro 2 en date du 4 août 2021.

Adoptée à l'unanimité

2021-09-0759

Conclusion du contrat numéro 305/2021 pour les services professionnels en ingénierie pour la surveillance des travaux – Rue Mountain de Bruce à Bergeron – FNX-Innov inc.

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division approvisionnements, sous le numéro APP-2021-070;

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 0994-2021 sur la gestion contractuelle de la Ville de Granby*;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de FNX-Innov inc., comprenant l'ensemble des exigences de la Ville, en date du 9 août 2021;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par la conseillère Julie Bourdon

de conclure le contrat numéro 305/2021 pour les services professionnels en ingénierie pour la surveillance des travaux sur la rue Mountain, entre les rues Bruce et Bergeron, au plus bas soumissionnaire conforme, soit FNX-Innov inc., pour un montant total, taxes incluses, de 56 192,88 \$, lequel est payable à même le Fonds des dépenses en immobilisations, projet numéro 91048.1, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 328-2021, en date du 1^{er} septembre 2021, le tout conformément à la demande de soumission en date du 30 juillet 2021 et à l'addenda numéro 1 en date du 6 août 2021.

Adoptée à l'unanimité

2021-09-0760

Conclusion du contrat numéro 183/2021 pour la surveillance des alarmes – Action Alarme Top Sécurité inc.

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division approvisionnements, sous le numéro APP-2021-074;

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 0994-2021 sur la gestion contractuelle de la Ville de Granby*;

CONSIDÉRANT la soumission reçue d'Action Alarme Top Sécurité inc., comprenant l'ensemble des exigences de la Ville, en date du 10 août 2021;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Éric Duchesneau
 appuyé par le conseiller Robert Riel

de conclure le contrat numéro 183/2021 pour la surveillance des alarmes, pour une période de trois (3) ans, soit du 30 septembre 2021 au 29 septembre 2024, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Action Alarme Top Sécurité inc., pour un montant total, taxes incluses, de 63 463,44 \$, payable à même le Fonds d'administration, tels qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 331-2021, 001-2022, 001-2023 et 001-2024, en date du 1^{er} septembre 2021.

Adoptée à l'unanimité

2021-09-0761 **Conclusion du contrat numéro 345/2021 pour des services professionnels pour de l'assistance à l'élaboration d'un plan directeur des parcs – BC2 Groupe Conseil inc.**

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division approvisionnements, sous le numéro APP-2021-076;

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 0994-2021 sur la gestion contractuelle de la Ville de Granby*;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de BC2 Groupe Conseil inc., comprenant l'ensemble des exigences de la Ville, en date du 31 août 2021;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Éric Duchesneau
 appuyé par le conseiller Robert Riel

de conclure le contrat numéro 345/2021 pour des services professionnels pour de l'assistance à l'élaboration d'un plan directeur des parcs, au plus bas soumissionnaire conforme, soit BC2 Groupe Conseil inc., pour un montant total, taxes incluses, de 52 865,51 \$ payable à même le Fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 343-2021 en date du 2 septembre 2021.

Adoptée à l'unanimité

2021-09-0762 **Dépôt de la liste des comptes et salaires payés autorisés en vertu du Règlement numéro 0012-2007 (délégation de pouvoir autoriser des dépenses) du 8 août au 1er septembre 2021**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2021-039;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par le conseiller Stéphane Giard

d'autoriser que la liste des comptes et salaires payés autorisés en vertu du règlement numéro 0012-2007 (délégation de pouvoir autoriser des dépenses) du 8 août au 1^{er} septembre 2021, soit :

- les comptes pour la période du 17 août au 1^{er} septembre 2021, pour la somme de 6 452 747,07 \$, et
- les salaires pour la période du 8 au 21 août 2021, pour la somme de 859 713,30

pour un total de 7 312 460,37 \$ soit déposée, et de ratifier les engagements financiers excédant l'année financière en cours suivants :

1. Fourniture et livraison de mélange de chlorure de magnésium et/ou chlorure de calcium liquide
Réf. : 322/2021 – C2021-1738
Du 1^{er} septembre 2021 au 29 avril 2022
Fournisseur : Les entreprises Bourget inc.
Dépense 2021 approximative, taxes incluses 10 595,82 \$
Dépense 2022 approximative, taxes incluses 10 595,81 \$

2. Renouvellement au portail d'urgence Rezilio 2021
 Réf. : 336/2021 – C2021-1740
 Du 1^{er} février 2021 au 31 janvier 2022
 Fournisseur : Prudent Mesures d'urgence et sécurité civile inc.
 Dépense 2021 approximative, taxes incluses 790,45 \$
 Dépense 2022 approximative, taxes incluses 71,86 \$
3. Service de location et d'entretien de tapis d'hiver
 Réf. : 222/2021 – C2021-1757
 Du 1^{er} novembre 2021 au 30 avril 2024
 Fournisseur : Nettoyeur Martin
 Dépense 2021 approximative, taxes incluses 2 630,63 \$
 Dépense 2022 annuelle approximative, taxes incluses 7 891,88 \$
 Dépense 2023 annuelle approximative, taxes incluses 7 891,88 \$
 Dépense 2024 approximative, taxes incluses 5 261,26 \$

Toutes dépenses étant payables à même le Fonds d'administration, tels qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 341-2021, 001-2022, 001-2023 et 001-2024, en date du 1^{er} septembre 2021.

Adoptée à l'unanimité

2021-09-0763

Émission d'obligations de 11 308 000 \$ pour divers règlements – 1^{er} octobre 2021

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2021-040;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Granby souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 11 308 000 \$ qui sera réalisé le 1^{er} octobre 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts	Pour un montant de (en dollars)
0236-2010	754 500 \$
0240-2010	820 900 \$
0151-2008	369 900 \$
0208-2009	651 500 \$
0492-2014	1 365 600 \$
0533-2014	1 362 600 \$
0654-2016	35 300 \$
0760-2018	19 112 \$
0913-2020	4 650 000 \$
0840-2019	1 278 588 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 0492-2014, 0533-2014, 0654-2016, 0760-2018, 0913-2020 et 0840-2019, la Ville de Granby souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Granby avait, le 6 juillet 2021, un emprunt au montant de 5 325 000 \$, sur un emprunt original de 9 500 000 \$, concernant le

financement des règlements d'emprunts numéros 0236-2010, 0240-2010, 0151-2008, 0208-2009, 0492-2014 et 0533-2014;

CONSIDÉRANT QUE, en date du 6 juillet 2021, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

CONSIDÉRANT QUE l'émission d'obligations qui sera réalisée le 1^{er} octobre 2021 inclut les montants requis pour ce refinancement;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 0236-2010, 0240-2010, 0151-2008, 0208-2009, 0492-2014 et 0533-2014 et ce, conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par le conseiller Alain Lacasse

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 1^{er} octobre 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

CAISSE DES JARDINS DE GRANBY – HAUTE-YAMASKA
450, RUE PRINCIPALE
GRANBY, QC
J2G 2X1

8. Que les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) trésorier(ère). La Ville de Granby, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 0492-2014, 0533-2014, 0654-2016, 0760-2018, 0913-2020 et 0840-2019 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 1^{er} octobre 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par obligations du 1^{er} octobre 2021, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 0236-2010, 0240-2010, 0151-2008, 0208-2009, 0492-2014 et 0533-2014, soit prolongé de 2 mois et 25 jours.

Adoptée à l'unanimité

2021-09-0764

Mouvements de main-d'œuvre – 25 août au 1er octobre 2021 – Embauche – Madame Valérie Sorel, préposée aux télécommunications à temps réduit au Service de police – Embauche – Monsieur Justin Archambault, technicien en génie civil niveau 1 à la Division ingénierie du Service de la planification et de la gestion du territoire – Embauche – Monsieur David Cormier, technicien en génie civil au Service des travaux publics – Retraite – Monsieur André Blouin, préposé à la signalisation au Service des travaux publics – Retraite – Monsieur Marc Delorme, enquêteur en crimes initiés au Service de police

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des ressources humaines, sous le numéro RH-2021-025, le tout soumis sous réserve des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.A.I.);

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par la conseillère Catherine Baudin

D'autoriser ou de ratifier la liste des mouvements de main-d'œuvre pour la période du 25 août 2021 au 1^{er} octobre 2021, pour le personnel régulier, temporaire, surnuméraire et contractuel, le tout tel que plus long spécifié au sommaire numéro RH-2021-025 et son annexe, pour valoir comme si au long récités; et

Pour ce qui est du personnel régulier :

D'autoriser l'embauche de M^{me} Valérie Sorel au poste de préposée aux télécommunications à temps réduit au Service de police, en date du 7 septembre 2021, afin de pourvoir le poste laissé vacant suite à la nomination de M. Mathieu Lavertu. Cette embauche est assujettie à une période de probation d'une durée de cinq (5) mois, laquelle devra être accomplie à la satisfaction de la direction du service;

2. d'autoriser l'embauche de M. Justin Archambault au poste de technologue en génie civil niveau 1 à la Division ingénierie du Service de la planification et de la gestion du territoire, en date du 8 septembre, 2021 afin de pourvoir le poste laissé vacant suite à la nomination de M. Samuel Parent. Cette embauche est assujettie à une période de probation d'une durée de six (6) mois, laquelle devra être accomplie à la satisfaction de la direction du service;
3. d'autoriser l'embauche de M. David Cormier au poste de technicien en génie civil au Service des travaux publics, en date du 20 septembre 2021 afin de pourvoir le poste laissé vacant suite au départ de M^{me} Corinne Amar. Cette embauche est assujettie à une période de probation d'une durée de

six (6) mois, laquelle devra être accomplie à la satisfaction de la direction du service;

4. de prendre acte du départ à la retraite de M. André Blouin, préposé à la signalisation au Service des travaux publics, en date du 1^{er} octobre 2021. M. Blouin prendra sa retraite après plus de 23 ans au service de la Ville de Granby;
5. de prendre acte du départ à la retraite de M. Marc Delorme, enquêteur en crimes initiés au Service de police, en date du 1^{er} octobre 2021. M. Delorme prendra sa retraite après plus de 29 ans au service de la Ville de Granby.

Le 30 août 2021, le comité d'évaluation des emplois cadres s'est réuni afin de procéder à l'évaluation des descriptions ci-dessous. Au terme de cette rencontre, il y aurait lieu d'entériner les résultats suivants :

Numéro de poste	Ancien titre du poste	Ancienne classe	Ancien pointage	Nouveau titre du poste	Nouvelle classe	Pointage	Date d'entrée en vigueur
111	Adjointe administrative ou adjoint administratif	2	283	Adjointe administrative ou adjoint administratif, Conseiller ou conseillère principal(e) en intégrité	3	428	29 juin 2021
112	Responsable aux dossiers spéciaux	5	562	Responsable aux dossiers spéciaux, Conseiller ou conseillère principal(e) en intégrité	5	562	29 juin 2021
713	S. O.	S. O.	S. O.	Travailleuse sociale ou travailleur social	3	426	À l'embauche

Toutes dépenses étant payables à même le Fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 339-2021, en date du 2 septembre 2021.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec le directeur des Services juridiques et greffier ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2021-09-0765

Demandes de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – PIIA-3 – 2021-3082 – 202 à 204, rue Principale – PIIA-3 – 2021-3083 – 206 à 210, rue Principale – PIIA-8 – 2021-2685 – 76 à 78, rue Elgin – PIIA-17 – 2021-2917 – 390, rue de Versailles – PIIA-32 – 2021-2295 – 217, rue des Commissaires – PIIA-34 – 2021-2694 – 252, rue Denison Est

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2021-202;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme lors des réunions tenues les 17 et 31 août 2021 à l'égard des projets ci-après énumérés;

CONSIDÉRANT QUE les projets suivants répondent aux objectifs et aux critères établis au Règlement numéro 0677-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT les avis favorables du Comité consultatif d'urbanisme à l'égard des projets ci-après énumérés;

d'appuyer, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 210817-02, la demande numéro 2021-80282 d'appui auprès de la CPTAQ afin de permettre l'aliénation d'une partie du lot numéro 4 222 652 du cadastre du Québec située aux 1297 à 1311, rue Cowie de façon à permettre l'identification d'une superficie d'environ 3,24 hectares devant faire l'objet d'une cession superficielle .

Adoptée à l'unanimité

2021-09-0767

Adhésion à la déclaration d'engagement – Unis pour le climat (UMQ)

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2021-205;

CONSIDÉRANT le Plan environnement 2020-2023 et l'un de ses objectifs à l'effet de diminuer les émissions de gaz à effet de serre (GES) provenant des activités municipales et d'améliorer le bilan carbone de la Ville;

CONSIDÉRANT l'approbation de ce projet au Comité environnement lors de la réunion du 16 juin 2021;

ATTENDU QUE la déclaration rappelle le rôle de premier plan des municipalités dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques;

ATTENDU QUE la déclaration permet aux municipalités de prendre un engagement clair envers leur population à agir et à poser des gestes concrets pour la lutte et l'adaptation aux changements climatiques;

ATTENDU QUE la déclaration lance un appel à l'exemplarité des municipalités vis-à-vis leurs citoyennes et citoyens en matière climatique;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 12 mars 2021 la déclaration suivante :

Les changements climatiques provoquent des bouleversements mondiaux.

Ils entraînent une augmentation d'événements météorologiques extrêmes, altèrent les écosystèmes, menacent la sécurité de millions de personnes et génèrent des coûts de plus en plus élevés pour les communautés;

Les changements climatiques exigent des réponses locales.

Ils interpellent les gouvernements de proximité sur tous les fronts. Dans chaque région et chaque municipalité, des mesures concrètes doivent être mises de l'avant par les décideurs municipaux pour adapter les milieux de vie, les infrastructures et les services à la population;

Les changements climatiques nécessitent un engagement politique.

Ils impliquent des décisions à court terme, parfois difficiles, pour un effet positif à long terme. Les changements climatiques font appel à une conception élevée du devoir des élu·es et élus municipaux, et cela, dans l'intérêt de la société;

Les changements climatiques sollicitent une responsabilité partagée.

Ils demandent une réaction forte et concertée. Nous faisons toutes et tous partie du problème, nous faisons aussi toutes et tous partie de la solution : gouvernements, société civile, citoyennes et citoyens;

Les changements climatiques offrent des opportunités collectives.

Ils représentent des occasions pour les municipalités d'accélérer la mise en oeuvre de l'économie circulaire et d'innover en matière de mobilité,

d'infrastructures, d'économies locales, de résilience financière, de gestion des matières résiduelles, de biodiversité, de santé et bien-être, de sécurité publique, d'urbanisme et d'énergie.

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

de s'engager à faire de la lutte et de l'adaptation aux changements climatiques, les moteurs permanents des décisions et à agir dans notre travail et dans notre vie personnelle avec une volonté d'exemplarité;

d'assumer les responsabilités en se basant sur la science, avec la conviction qu'en faisant face au défi climatique, nous améliorerons la qualité de vie de nos concitoyennes et concitoyens;

d'adhérer à la déclaration d'engagement – Unis pour le climat; et

qu'une copie de cette résolution soit transmise à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

D'autoriser Serge Drolet, coordonnateur de la Division environnement et Benoît Carbonneau, directeur du Service de la planification et de la gestion du territoire, à signer tout document requis pour ce projet.

Adoptée à l'unanimité

2021-09-0768

Convention d'aide financière – Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) du ministère des Transports du Québec (MTQ) – Volet redressement des infrastructures routières locales – Réfection de la rue Mountain (entre les rues Bruce et Bergeron)

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2021-206;

CONSIDÉRANT le programme d'aide à la Voirie locale (PAVL) du ministère des Transports du Québec (MTQ), plus particulièrement le volet redressement des infrastructures routières locales;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce programme, le MTQ accorde à la Ville de Granby une contribution financière maximale de 2 516 510,00 \$ pour la réfection de la rue Mountain, entre les rues Bruce et Bergeron;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par la conseillère Julie Bourdon

de conclure une convention d'aide financière pour des travaux d'amélioration des infrastructures routières dans le cadre du Volet Redressement du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), et ce, pour la réfection de la rue Mountain, entre les rues Bruce et Bergeron, et ce, selon les termes et conditions du projet de convention joint au sommaire numéro PGT-2021-206;

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec le directeur des Services juridiques et greffier ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2021-09-0769 **Réception provisoire – Aménagement de neuf (9) terrains de pickleball – Contrat numéro 304/2019 – Groupe AllaireGince Infrastructures inc.**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des travaux publics, sous le numéro TP-2021-013;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

d'accepter, en date du 8 juillet 2021, la réception provisoire des travaux dans le cadre du projet d'aménagement de neuf (9) terrains de pickleball, réalisés conformément aux plans et devis préparés par la firme Le Groupe-Conseil Génipur inc. et sous sa surveillance; et

d'autoriser les opérations administratives et juridiques concernant la réception provisoire des travaux à la suite du contrat numéro 304/2019 conclu entre la Ville de Granby et Groupe AllaireGince Infrastructures inc.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec le directeur des Services juridiques et greffier ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2021-09-0770 **Réception définitive – Construction du Marché Public de Granby – Contrat numéro 303/2019 – Groupe Drumco Construction Inc.**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des travaux publics, sous le numéro TP-2021-014;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse
 appuyé par le conseiller Robert Riel

d'accepter, en date du 30 août, la réception définitive des travaux dans le cadre du projet de construction du Marché Public de Granby, réalisés conformément aux plans et devis de la firme Les Services EXP inc. et sous sa surveillance; et

d'autoriser les opérations administratives et juridiques concernant la réception définitive des travaux à la suite du contrat 303/2019 conclu entre la Ville de Granby et Groupe Drumco Construction inc.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec le directeur des Services juridiques et greffier ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2021-09-0771 **Autorisation – Salon des artisans – Centre Notre-Dame – 26 au 28 novembre 2021**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2021-072;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'autoriser l'utilisation du centre Notre-Dame du 26 au 28 novembre 2021 pour la présentation du Salon des artisans;

d'autoriser le stationnement sans limite de temps pour le stationnement du centre Notre-Dame (sur la rue Saint-Antoine) et le stationnement Phoenix, et ce, dès 15 h le 26 novembre, jusqu'à 22 h le 28 novembre; et

d'autoriser la fourniture des services municipaux nécessaires à la présentation du Salon des artisans 2021, et ce, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 2 300,00 \$, payable à même le Fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 332-2021, en date du 1^{er} septembre 2021;

Adoptée à l'unanimité

2021-09-0772

Nomination au conseil d'administration du Palace – 2022-2023 – Madame France Ménard

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2021-074;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité culture lors de la rencontre tenue le 19 août 2021;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
 appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

de nommer madame France Ménard, citoyenne, à titre de représentante de la Ville de Granby au sein du conseil d'administration du Palace de Granby, et ce, pour un mandat de deux ans se terminant le 7 septembre 2023.

Adoptée à l'unanimité

2021-09-0773

Autorisation – Festival du Monarque – Centre d'interprétation du Lac Boivin (CINLB) – 12 septembre 2021

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2021-075;

CONSIDÉRANT QUE cette activité à caractère éducatif est destinée au grand public.

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin
 appuyé par le conseiller Jocelyn Dupuis

d'autoriser la tenue de l'évènement Festival du Monarque au Centre d'interprétation de la nature du lac Boivin le 12 septembre 2021; et

d'autoriser la fourniture des services municipaux nécessaires à la tenue de cet évènement, et ce, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 1 300 \$,

payable à même le Fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 333-2021, en date du 1^{er} septembre 2021.

Adoptée à l'unanimité

2021-09-0774

Autorisation – Tournoi amical de soccer – Communauté congolaise de Granby (CCG450) – 3e édition – Parc Terry-Fox – 11 septembre 2021

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2021-076;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par la conseillère Catherine Baudin

d'autoriser l'utilisation du parc Terry-Fox pour la tenue du tournoi de soccer amical de la Communauté congolaise le 11 septembre entre 8 h et 20 h; et

d'autoriser la fourniture des services municipaux nécessaires à la présentation de cet évènement, et ce, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 900 \$, payable à même le Fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 334-2021, en date du 1^{er} septembre 2021.

Adoptée à l'unanimité

2021-09-0775

Autorisation – Spin public Skate games – Marché public – 12 septembre 2021

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2021-088;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse
 appuyé par le conseiller Stéphane Giard

d'autoriser la tenue de l'évènement « Spin public Skate games » à la Place du Marché, et ce, le 12 septembre 2021;

d'appuyer la demande de permis auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec; et

d'autoriser la fourniture des services municipaux nécessaires à la présentation de cet évènement, et ce, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 900,00 \$, payable à même le Fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 342-2021, en date du 1^{er} septembre 2021;

Adoptée à l'unanimité

2021-09-0776

Autorisation – Société Alzheimer Granby et région – Semaine nationale des proches aidants – Conférence – 3 novembre 2021

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2021-082;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité communautaire lors de sa rencontre du 24 août dernier;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par le conseiller Stéphane Giard

d'accorder, sur présentation des factures, une aide financière à la Société Alzheimer Granby et région au montant de 424,53 \$ pour la réalisation de la conférence du 3 novembre 2021, laquelle est payable à même le Fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 336-2021, en date du 2 septembre 2021.

Adoptée à l'unanimité

2021-09-0777

Autorisation – Demande d'aide financière – Société Alzheimer Granby et région – Tournée pour les aînés en CHSLD – Semaine entourant la journée mondiale de l'Alzheimer (21 septembre 2021)

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2021-083;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité communautaire lors de sa rencontre du 24 août dernier;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par le conseiller Jocelyn Dupuis

d'accorder, sur présentation des factures, une aide financière à la Société Alzheimer Granby et région au montant de 8 000,00 \$ pour la réalisation des spectacles de clowns thérapeutiques dans les quatre (4) Centres d'hébergement en soins de longue durée (CHSLD) de Granby, laquelle est payable à même le Fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 337-2021, en date du 2 septembre 2021.

Adoptée à l'unanimité

2021-09-0778

Autorisation – Demande d'aide financière – Société Alzheimer Granby et région – Tournée des CHSLD – Jeunesse – Semaine entourant la journée mondiale de l'Alzheimer (21 septembre 2021)

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2021-086;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité jeunesse lors de sa rencontre du 31 août 2021;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par le conseiller Alain Lacasse

d'accorder, sur présentation des factures, une aide financière à la Société Alzheimer Granby et région au montant de 1 575,00 \$ pour la réalisation des rencontres de la Caravane philanthrope à l'école secondaire l'Envolée, laquelle est payable à même le Fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 346-2021, en date du 2 septembre 2021.

Adoptée à l'unanimité

2021-09-0779 **Autorisation – Demande d'aide financière – Recueil « Paroles de femmes » – Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS)**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2021-084;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité communautaire lors de sa rencontre du 24 août dernier;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin
 appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

d'accorder une aide financière à l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS) au montant de 500,00 \$ pour la diffusion numérique du recueil « Paroles de femmes », laquelle est payable à même le Fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 338-2021, en date du 2 septembre 2021.

Adoptée à l'unanimité

2021-09-0780 **Autorisation – Demande d'aide financière – Projet d'intervention en jeunesse – Oasis santé mentale Granby et région**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2021-085;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité jeunesse lors de sa rencontre du 31 août dernier;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon
 appuyé par le conseiller Robert Riel

d'accorder, pour l'année 2021, une aide financière à l'organisme Oasis santé mentale, au montant de 64 354,00 \$ pour la réalisation d'un projet d'intervention en jeunesse, les termes et conditions du versement de cette aide demeurant à être discutés avec le Service des loisirs, de la culture et du développement social, laquelle aide financière est payable à même le Fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 345-2021, en date du 2 septembre 2021.

Adoptée à l'unanimité

2021-09-0781 **Protocole d'entente – S.O.S. dépannage Granby et région inc. – 2022-2026**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2021-081;

CONSIDÉRANT QUE les enjeux liés à la santé de notre population en situation de vulnérabilité sont une priorité soulignée par le comité communautaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité communautaire lors de sa rencontre du 24 août 2021;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par le conseiller Jocelyn Dupuis

de conclure un protocole d'entente avec l'organisme S.O.S. dépannage Granby et région inc. visant à accorder une aide financière au montant de 33 942,00 \$ pour l'année 2022, laquelle sera indexée annuellement de 2,5 % pour les années subséquentes, représentant une aide financière de 34 790,55 \$ pour l'année 2023, de 35 660,31 \$ pour l'année 2024, de 36 551,81 \$ pour l'année 2025 et de 37 465,61 \$ pour l'année 2026, les autres termes et conditions du versement de cette aide demeurant à être discutés avec le Service des loisirs, de la culture et du développement social, laquelle aide financière est payable à même le Fonds d'administration, tels qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 001-2022, 001-2023, 001-2024, 001-2025 et 001-2026, en date du 2 septembre 2021.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec le directeur des Services juridiques et greffier ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2021-09-0782

Protocole d'entente – Harmonie de Granby – 2022-2024

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2021-077;

CONSIDÉRANT que des cours de musique pour les enfants permettent la valorisation et la démocratisation de la culture;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité culture lors de la rencontre tenue le 19 août 2021;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
 appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

de conclure un protocole d'entente entre la Ville de Granby et l'organisme Harmonie de Granby visant à accorder une aide financière annuelle de 15 000,00 \$ pour les années 2022, 2023 et 2024, les termes et conditions du versement de cette aide financière demeurant à être discutés avec le Service des loisirs, de la culture et du développement social, toutes dépenses étant payables à même le Fonds d'administration, tels qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 001-2022, 001-2023 et 001-2024, en date 1^{er} septembre 2021.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec le directeur des Services juridiques et greffier ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2021-09-0783

Protocole d'entente – Les Cuisines collectives de la Montérégie

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2021-78;

CONSIDÉRANT l'implication de l'organisme Les Cuisines collectives de la Montérégie dans la promotion d'une bonne alimentation;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité communautaire lors de la rencontre tenue le 24 août 2021;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par le conseiller Jocelyn Dupuis

de conclure un protocole d'entente entre la Ville de Granby et l'organisme Les Cuisines collectives de la Montérégie visant à accorder une aide financière annuelle pour les années 2021, 2022 et 2023 établie à 16 810,00 \$ pour l'année 2021, laquelle sera indexée annuellement de 2,5 % pour les années subséquentes, représentant un montant de 17 230,00 \$ pour l'année 2022 et un montant de 17 661,00 \$ pour l'année 2023, pour la mise en place du projet d'animation et de mobilisation des jardins collectifs des parcs Miner et Richelieu, du centre communautaire Saint-Benoit et du jardin jeunesse du Centre hospitalier de Granby, le tout selon les termes et conditions prévues au projet d'entente joint au sommaire numéro ASC-2021-078; et

qu'un montant additionnel de 10 000,00 \$ soit réservé au budget annuel d'opération pour l'entretien et l'aménagement des jardins collectifs. Toutes dépenses étant payables à même le Fonds d'administration, tels qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 344-2021, 001-2022 et 001-2023, en date du 2 septembre 2021.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec le directeur des Services juridiques et greffier ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2021-09-0784

Protocole d'entente – Les Productions de l'Ancien Presbytère – 2022-2024

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2021-069;

CONSIDÉRANT qu'un théâtre d'été professionnel à Granby contribue à diversifier l'offre touristique et contribue aux retombées économiques du milieu;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité culture lors de la rencontre tenue le 19 août 2021;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

de conclure un protocole d'entente entre la Ville de Granby et l'organisme Les Productions de l'Ancien Presbytère visant à accorder une aide financière annuelle pour les années 2022, 2023 et 2024 établie à 7 537,85 \$ pour l'année 2022, laquelle sera indexée annuellement de 2,5 % pour les années subséquentes, représentant un montant de 7 726,30 \$ pour l'année 2023 et un montant de 7 919,46 \$ pour l'année 2024, pour la mise en place de pièces de théâtre d'été, les termes et conditions du versement de cette aide financière demeurant à être discutés avec le Service des loisirs, de la culture et du

développement social, laquelle aide financière est payable à même le Fonds d'administration, tels qu'en font foi les certificats du trésorier numéro 001-2022, 001-2023 et 001-2024, en date du 1^{er} septembre 2021.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec le directeur des Services juridiques et greffier ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2021-09-0785

Demande d'accréditation – Les Productions de l'Ancien Presbytère – Organisme à but non lucratif

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2021-079;

CONSIDÉRANT que l'organisme Les Productions de l'Ancien Presbytère répond aux conditions de la politique reconnaissance de la Ville de Granby et a fourni les documents requis;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
 appuyé par le conseiller Alain Lacasse

de reconnaître l'organisme Les Productions de l'Ancien Presbytère comme organisme à but non lucratif, afin que celui-ci puisse bénéficier des privilèges de la Politique reconnaissance pour les organismes de la Ville de Granby, toutes dépenses étant payables à même le Fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 335-2021, en date du 1^{er} septembre 2021; et

d'autoriser le directeur des Services juridiques et greffier, ou, en son absence, l'assistante-greffière, à modifier l'annexe des organismes à but non lucratif reconnus par le conseil municipal afin d'inclure cet organisme dans ladite liste pour les demandes futures.

Adoptée à l'unanimité

2021-09-0786

Autorisation – Désignation de mandataire – Stratégies jeunesse en milieu municipal

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2021-087;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité jeunesse lors de sa rencontre tenue le du 31 août dernier;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

désigner l'organisme Vie culturelle et communautaire de Granby comme organisme responsable pour le dépôt et la gestion de la ressource associée au dépôt de projets dans le cadre des stratégies jeunesse en milieu municipal (volet 2).

Adoptée à l'unanimité

2021-09-0787

Avis de motion – Dépôt du projet de règlement visant à autoriser le stationnement de nuit en saison hivernaleCONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Après étude et considération :

Il est : proposé par
 appuyé par

Le conseiller Éric Duchesneau donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement visant à autoriser le stationnement de nuit en saison hivernale.

Ce même conseiller dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement visant à autoriser le stationnement de nuit en saison hivernale ».

Adoptée à l'unanimité

2021-09-0788

Avis de motion – Dépôt du projet de règlement modifiant le Règlement numéro 0012-2007 concernant l'administration des finances et la délégation de pouvoir autoriser des dépenses et passer des contrats afin d'augmenter le montant pour le règlement d'une réclamation et de déléguer le pouvoir à l'avocat responsable des réclamationsCONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Après étude et considération :

Il est : proposé par
 appuyé par

Le conseiller Robert Vincent donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 0012-2007 concernant l'administration des finances et la délégation de pouvoir autoriser des dépenses et passer des contrats afin d'augmenter le montant pour le règlement d'une réclamation et de déléguer le pouvoir à l'avocat responsable des réclamations.

Ce même conseiller dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement numéro 0012-2007 concernant l'administration des finances et la délégation de pouvoir autoriser des dépenses et passer des contrats afin d'augmenter le montant pour le règlement d'une réclamation et de déléguer le pouvoir à l'avocat responsable des réclamations ».

Adoptée à l'unanimité

2021-09-0789

Avis de motion – Dépôt du projet de règlement modifiant le Règlement numéro 1885-1990 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin de prévoir des zones de stationnement limitées à 4 heures, réservées à la borne de recharge électrique dans les stationnements CINLB et Johnson et de remplacer l'annexe « Y » pour ajuster les heures de stationnement au centre-villeCONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

La conseillère Catherine Beaudin donne avis qu'elle, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 1885-1990 sur la circulation, le

stationnement et la sécurité publique afin de prévoir des zones de stationnement limitées à 4 heures, réservées à la borne de recharge électrique dans les stationnements CINLB et Johnson et de remplacer l'annexe « Y » pour ajuster les heures de stationnement au centre-ville.

Cette même conseillère dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement numéro 1885-1990 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin de prévoir des zones de stationnement limitées à 4 heures, réservées à la borne de recharge électrique dans les stationnements CINLB et Johnson et de remplacer l'annexe « Y » pour ajuster les heures de stationnement au centre-ville ».

Adoptée à l'unanimité

2021-09-0790

Avis de motion – Dépôt du projet de règlement modifiant le Règlement numéro 0526-2014 décrétant la tarification de certains services municipaux afin de modifier l'annexe « A-5 » pour le « Centre sportif Léonard-Grondin » et la « Division aquatique »

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le conseiller Stéphane Giard donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 0526-2014 décrétant la tarification de certains services municipaux afin de modifier l'annexe « A-5 » pour le « Centre sportif Léonard-Grondin » et la « Division aquatique ».

Ce même conseiller dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement numéro 0526-2014 décrétant la tarification de certains services municipaux afin de modifier l'annexe « A-5 » pour le « Centre sportif Léonard-Grondin » et la « Division aquatique » ».

Adoptée à l'unanimité

2021-09-0791

Adoption – Règlement numéro 1061-2021 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de préciser les dispositions relatives aux unités d'habitation accessoires ainsi qu'aux autres bâtiments accessoires, initialement adopté sous les projets de règlement numéros PP24-2021 et SP24-2021

CONSIDÉRANT le premier projet de règlement numéro PP24-2021 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage, adopté et présenté lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 21 juin 2021;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 1061-2021 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de préciser les dispositions relatives aux unités d'habitation accessoires ainsi qu'aux autres bâtiments accessoires, initialement adopté sous les projets de règlement numéros PP24-2021 et SP24-2021 », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 21 juin 2021, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

Changement de quorum
Déclaration d'intérêts

M. le conseiller Éric Duchesneau déclare son intérêt pour le sujet suivant, l'un des demandeurs étant son créancier hypothécaire. Il quitte donc son siège à la table des délibérations.

2021-09-0792 **Adoption – Règlement numéro 1062-2021 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de revoir les superficies des bâtiments accessoires, de préciser les dispositions relatives aux allées de circulation, d'ajouter des milieux humides dans le secteur situé au nord de la rue de la Roche, de revoir les limites des zones GG04R et GG02R et de créer les zones LH05R et LI01R à même une partie de la zone LH03R, initialement adopté sous les projets de règlement numéros PP26-2021 et SP26-2021**

CONSIDÉRANT le premier projet de règlement numéro PP26-2021 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage, adopté et présenté lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 5 juillet 2021;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par le conseiller Stéphane Giard

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 1062-2021 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de revoir les superficies des bâtiments accessoires, de préciser les dispositions relatives aux allées de circulation, d'ajouter des milieux humides dans le secteur situé au nord de la rue de la Roche, de revoir les limites des zones GG04R et GG02R et de créer les zones LH05R et LI01R à même une partie de la zone LH03R, initialement adopté sous les projets de règlement numéros PP26-2021 et SP26-2021 », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 5 juillet 2021, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

Changement de quorum

M. le conseiller Éric Duchesneau réintègre son siège à la table des délibérations.

2021-09-0793 **Adoption – Règlement numéro 1063-2021 modifiant le Règlement numéro 0664-2016 de lotissement afin de revoir les normes de lotissement dans la zone LH05R afin de l'assujettir au Règlement numéro 1025-2021 sur les plans d'aménagement d'ensemble, initialement adopté sous les projets de règlement numéros PP27-2021 et SP27-2021**

CONSIDÉRANT le premier projet de règlement numéro PP27-2021 modifiant le Règlement numéro 0664-2016 de lotissement, adopté et présenté lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 5 juillet 2021;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Éric Duchesneau
 appuyé par la conseillère Catherine Baudin

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 1063-2021 modifiant le Règlement numéro 0664-2016 de lotissement afin de revoir les normes de lotissement dans la zone LH05R afin de l'assujettir au Règlement numéro 1025-2021 sur les plans d'aménagement d'ensemble, initialement adopté sous les projets de règlement numéros PP27-2021 et SP27-2021 », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 5 juillet 2021, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2021-09-0794

Adoption – Règlement numéro 1064-2021 modifiant le Règlement numéro 1885-1990 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin de modifier l'annexe « G » pour autoriser le virage à gauche sur la rue Simonds Sud vers la rue Cormier, afin de remplacer les plans des annexes « O » et « Q », afin d'abroger l'annexe « R », afin de remplacer l'annexe « W » pour interdire le stationnement dans la zone du côté sud de la fontaine Leclerc et de remplacer l'annexe « Y » pour permettre le stationnement 1 heure de l'autre côté de la rue face au 299, rue Notre-Dame

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 23 août 2021;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
 appuyé par le conseiller Jocelyn Dupuis

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 1064-2021 modifiant le Règlement numéro 1885-1990 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin de modifier l'annexe « G » pour autoriser le virage à gauche sur la rue Simonds Sud vers la rue Cormier, afin de remplacer les plans des annexes « O » et « Q », afin d'abroger l'annexe « R », afin de remplacer l'annexe « W » pour interdire le stationnement dans la zone du côté sud de la fontaine Leclerc et de remplacer l'annexe « Y » pour permettre le stationnement 1 heure de l'autre côté de la rue face au 299, rue Notre-Dame », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 23 août 2021, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2021-09-0795

Adoption – Règlement numéro 1065-2021 modifiant le Règlement numéro 0877-2019 visant le projet « Dans ma rue, on joue! » afin de remplacer le plan des rues de la Ville

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 23 août 2021;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon
 appuyé par le conseiller Robert Riel

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 1065-2021 modifiant le Règlement numéro 0877-2019 visant le projet « Dans ma rue, on joue! » afin de remplacer le plan des rues de la Ville », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 23 août 2021, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2021-09-0796

Adoption – Règlement numéro 1066-2021 modifiant le Règlement général numéro 0047-2007 afin d'établir les heures de fermeture de la place Johnson

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 23 août 2021;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 1066-2021 modifiant le Règlement général numéro 0047-2007 afin d'établir les heures de fermeture de la place Johnson », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 23 août 2021, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2021-09-0797

Adoption – Règlement numéro 1067-2021 imposant une taxe pour des travaux d'infrastructures de prolongement de la conduite d'eau potable et de la piste multifonctionnelle de la rue Dufferin (du boulevard David-Bouchard au 575, rue Dufferin)

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 23 août 2021;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin
 appuyé par le conseiller Jocelyn Dupuis

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 1067-2021 imposant une taxe pour des travaux d'infrastructures de prolongement de la conduite d'eau potable et de la piste multifonctionnelle de la rue Dufferin (du boulevard David-Bouchard au 575, rue Dufferin) », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 23 août 2021, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2021-09-0798

Adoption – Règlement numéro 1068-2021 modifiant le Règlement numéro 0824-2018 établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour certaines entreprises pour les années 2019 à 2023 afin de revoir, pour les nouveaux projets, les crédits accordés sur la période de cinq ans

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 23 août 2021;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 1068-2021 modifiant le Règlement numéro 0824-2018 établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour certaines entreprises pour les années 2019 à 2023 afin de

revoir, pour les nouveaux projets, les crédits accordés sur la période de cinq ans », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 23 août 2021, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2021-09-0799

Adoption – Règlement numéro 1069-2021 modifiant le Règlement numéro 0823-2018 établissant un programme de revitalisation du secteur composé de toutes les zones du périmètre urbain et visant certains bâtiments résidentiels en accordant une aide financière et un crédit de taxes afin d'y ajouter un Volet 3 concernant les projets de logements abordables

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 23 août 2021;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par la conseillère Catherine Baudin

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 1069-2021 modifiant le Règlement numéro 0823-2018 établissant un programme de revitalisation du secteur composé de toutes les zones du périmètre urbain et visant certains bâtiments résidentiels en accordant une aide financière et un crédit de taxes afin d'y ajouter un Volet 3 concernant les projets de logements abordables », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 23 août 2021, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2021-09-0800

Deuxième période de questions des citoyens et des citoyennes

1. M^{me} Danielle Maheu, rue Marie-Chantal (par courriel)

M^{me} Danielle Maheu demande pourquoi la rue Réjean n'a pas été asphaltée en entier au lieu d'effectuer des réparations.

2. M^{me} Louise Blanchard (par courriel)

M^{me} Louise Blanchard demande à quel moment la rue Réjean serait asphaltée en entier au lieu d'effectuer des réparations.

3. M^{me} Rollande Desnoyers (par courriel)

M^{me} Rollande Desnoyers s'adresse à madame Baudin afin de connaître son opinion sur la pollution causée par les petits feux extérieurs et aimerait savoir si la Ville compte légiférer à ce sujet.

2021-09-0801

Levée de la séance

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
 appuyé par la conseillère Catherine Baudin

de lever la séance. Il est 19 h 55.

Adoptée à l'unanimité

Pascal Bonin, maire

M^e Joannie Meunier, assistante-
greffière